

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON D'EPERNON
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL du

MARDI 8 OCTOBRE 2019

COMPTE-RENDU

Affiché le 19/11/19

Coulombs, le 8 octobre 2019

Ordre du jour :

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Convention d'abonnement avec la SAFER : Vigifoncier
- Finances : décisions modificatives
- SITED : comptes de sortie, clôture de la régie
- SB4VR : érosion d'une berge communale
- Recensement de la population : lancement de la campagne 2020
- Carrefour du Cygne : opération de sécurité
- Projet d'extension du cimetière
- Questions diverses

Le 8 octobre 2019, les membres du Conseil Municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 26 septembre 2019, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MARIE.

Sont présents : M. Didier LE BARS, Mme Valérie MONOT, Mme Nicole DUSSIDOUR, M. Paul LE RAVALLEC, M. Roland PETIT, Mme Agnès COCHE, M. Daniel GUILLY et Mme Catherine MARIE

Mme Nathalie ANDREU et Mme Jacqueline FOUQUET sont absentes et ont respectivement donné un pouvoir à M. Jean-Noël MARIE et Mme Nicole DUSSIDOUR.

M. Arnaud SANCHES et M Jean-Luc MARTIN sont absents.

A l'unanimité, Mme Catherine MARIE est nommée en qualité de secrétaire de séance. La séance débute à 20h05.

COMPTE-RENDU PRECEDENT.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu précédent.

COMPTE RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS

TRAVAUX RD983 COUCHE DE ROULEMENT : M. Le MAIRE

Les travaux de réfection de la couche de roulement de la RD 983 (Avenue de l'Abbaye et Grande Rue) se dérouleront du 21 au 25 octobre 2019. La société TOFFOLUTI est en charge des travaux. Elle assurera aussi la reprise des tampons et des bordures du trottoir devant la Mairie.

M. Le RAVALLEC souhaite que la vitesse sur ce tronçon de route soit mise à 30 Km/h dès la fin de travaux.

COMMISSION DES FINANCES : MME DUSSIDOUR

Mme DUSSIDOUR présente un arrêté des comptes et le suivi du budget communal au 30/09/2019.

Fonctionnement :

Dépenses votées : 1.014.454,82 euros, réalisées : 499.033,66 euros

Recettes votées : 811.621 euros, reçues : 729.160,44 euros

Investissement :

Dépenses votées : 277.872,51 euros, réalisées : 89.057,70 euros

Recettes votées : 240.753,01 euros, reçues : 62.938,98 euros

SIRP : M. PETIT

Lors de la réunion de rentrée du SIRP, il a été évoqué la baisse des effectifs soit 20 enfants en moins par rapport à l'année dernière.

La moyenne des élèves par classe est de 21 et si l'effectif reste constant, il y a un risque de fermeture de classe.

Le transport scolaire est maintenant assuré par la société Kéolis.

Vote de l'indemnité du Comptable du Trésor : l'année précédente le pourcentage était de 80% et cette année le taux de 50% a été retenu.

RASED : La Mairie de Nogent-le-Roi a financé du matériel pour la psychologue à hauteur de 1.800€. Elle a demandé au SIRP de participer à cet achat au prorata du nombre d'élèves suivis par le RASED, soit 152€. Cette demande a été acceptée.

Une convention tripartite entre le SIRP, la Mairie de Lormaye et l'association Le Trésor des Assmats pour l'utilisation d'une salle située dans l'ancienne école a été entérinée. Les frais de consommation d'eau et d'électricité sont à la charge de l'association. Des travaux de peinture et d'aménagement de la salle ont été réalisés par les membres de l'association. La PMI a donné un avis favorable. M.PETIT suggère que la commune de Coulombs donne une subvention.

Les clefs de la salle située au 39 Grande Rue n'ont pas été rendues à la mairie de Coulombs à ce jour. M. Guilly signale une présence constante d'eau entre le 37 Grande Rue et la Bibliothèque qui provoque de grandes flaques d'eau dans la cour du 39 Grande Rue lorsqu'il pleut. La visite d'un plombier est prévue.

CONVENTION D'ABONNEMENT AVEC LA SAFER : VIGIFONCIER

Cette convention était à l'origine financée par la commune puis par la « CC4V » et elle n'a pas été renouvelée par la nouvelle communauté de communes « CCPEIDF ».

Elle a pour objet d'apporter à la collectivité une information sur le marché foncier du territoire, d'apporter des informations complémentaires aux projets de vente qui représentent un enjeu pour la collectivité et de réaliser une analyse du marché foncier. Son périmètre d'intervention est constitué par l'ensemble des zones naturelles et agricoles du territoire de la commune ainsi que par les biens à vocation agricole dans les zones urbaines et à urbaniser. Le coût est de 811,20€ par an.

Les membres du conseil votent à l'unanimité la convention d'abonnement Vigifoncier et autorisent M. Le Maire à signer les documents inhérents à cette l'adhésion.

FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES

DM2 : Annulation de crédit

Suite à une erreur technique, il convient d'annuler pour moitié les crédits portant sur les comptes suivants : 657361, 6574801 à 6574830. Le montant de cette annulation s'élève à 10.580€.

Les membres du conseil votent à l'unanimité l'annulation des crédits.

DM 3 : Acquisition de jardinières

3 nouvelles jardinières ont été acquises à la Fabrique de meubles de Coulombs pour embellir le village et en profiter pour régler des problèmes de stationnements gênants.

Il convient d'imputer leur coût de la même façon que celles acquises précédemment. La décision modificative est la suivante : prendre du compte en sur équilibre la somme de 3.209,77€ correspondant au montant de la facture due et de l'imputer au projet 190011 compte 2188.

Les membres du conseil votent à l'unanimité cette décision modificative.

SITED : COMPTES DE SORTIE, CLOTURE DE LA REGIE

Lors de la séance du 17 juin dernier, le Comité syndical du SITED s'est prononcé favorablement sur le principe de calcul de la répartition des comptes de sortie Il correspond à la répartition de l'excédent entre les membres en fonction du nombre d'élèves transportés par commune les trois années scolaires suivantes : 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et division du total par la moyenne obtenue.

La somme pour la commune s'élève à 4.194,20€.

Les membres du conseil votent à l'unanimité les comptes de sortie du syndicat. Compte tenu de la dissolution du syndicat, il convient de clôturer la régie qui permettait d'encaisser la vente des coupons des titres de transports.

Les membres du conseil votent à l'unanimité la clôture de la régie « SITED

SB4VR : EROSION D'UNE BERGE COMMUNALE

Suite à la transmission d'un courrier en date du 24 septembre dernier, le syndicat dénonce toutes les conventions ou accords tacites de gestion, d'entretien et de réparation des vannages sur son territoire, compte tenu de ses moyens humains et financiers. La compétence devient communale et prendra effet dès le 30 novembre prochain.

L'entretien des vannages représente un coût important et pourtant ces vannes sont nécessaires pour réguler le débit d'eau, surtout en période d'inondation.

A titre d'information, la participation financière annuelle de la commune auprès du syndicat s'élève à 4.500€.

Une réflexion sur ce sujet serait à mener avec les communes de Lormaye, Chaudon et Nogent-le-Roi

RECENSEMENT DE LA POPULATION : LANCEMENT DE LA CAMPAGNE 2020

Le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. Il convient de nommer un coordinateur communal, un suppléant et la création de 3 postes temporaires d'agents recenseurs. Les agents recenseurs seront rémunérés par l'enveloppe allouée par les services de l'Etat.

Mme Catherine MARIE est proposée comme coordinateur communal, Mme Stéphanie DELOIZY comme suppléante. Les agents recenseurs sont en cours de recrutement.

Les élus votent à l'unanimité l'attribution du poste de coordinateur communal à Mme MARIE, celui de suppléante à Mme DELOIZY et la création de 3 postes d'agents recenseurs. Mme MARIE et Mme DELOIZY ne seront pas rémunérées pour ce travail.

CARREFOUR DU CYGNE : OPERATION DE SECURITE

Le montant de la subvention au titre du FDI a été voté le 5 juillet dernier et s'élève à 3.771€ pour un montant de dépense initiale de 12.570€ HT. Il convient de prendre attache avec la société en charge des travaux pour définir les différentes options. L'objectif principal sera de travailler pour assurer la sécurité des riverains, piétons et usager de la route.

PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE

Il convient de prendre rendez-vous avec l'Agence Gilson pour continuer à travailler afin de finaliser le projet d'extension du cimetière.

En ce qui concerne les travaux effectués autour de l'église il était prévu dans le cahier des charges que l'entretien des espaces verts soit pris en charge pendant un an par l'entreprise ARPAJA ce qui n'a pas été le cas. Le cabinet Gilson a été saisi.

QUESTIONS DIVERSES

Une première entreprise a été sollicitée pour réparer le très beau parquet de la salle située 39 Grande Rue à Coulombs. D'autres artisans doivent être contactés.

M. Le BARS a pris contact avec une société pour le marquage au sol des routes de la commune.

M. Le RAVALLEC rappelle qu'il faudrait mettre des flèches pour indiquer au sol l'entrée et la sortie du parking près de l'église.

M. Le RAVALLEC signale des trous sur la chaussée rue du champ du puits. M. Le Maire transmettra l'information aux employés municipaux.

Une réunion doit être organisée pour végétaliser les ronds-points de la déviation.

Mme DUSSIDOUR souhaite un bac à fleurs rue de la Louvière près du panneau d'affichage communal.

Le stationnement sur certains trottoirs pose problème. Les propriétaires de voitures concernées seront informés et sensibilisés.

M. PETIT informe qu'une pétition a été envoyée au SIRP pour demander un arrêt supplémentaire du bus scolaire Chemin des Plantes. La décision doit être prise par la Région en charge du transport scolaire.

Le chemin parallèle le long de la nouvelle tranche de la déviation est plutôt bien réalisé. Il fait 6m de largeur mais seulement 4,50m à certains endroits. Il faudra revoir son aménagement au niveau de la RD4, afin de faciliter l'accès.

Mme COCHE souhaite une armoire à livres dans Coulombs.

Un panneau commercial a été installé sans autorisation sur la grille communale du 39 Grande Rue. Il est rappelé que cet espace ainsi que la cour attenante font partie du domaine public et que les camions commerciaux ne doivent pas y stationner. Le Notaire en charge du bail va être interrogé afin de faire respecter les règles.

M Petit prend la parole au nom de M MARTIN qui dénonce l'absence d'entretien des ruisseaux traversant la commune avec un fort risque d'inondation en cas de crue. Un courrier devrait être envoyé aux propriétaires riverains par la mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

M. Jean-Noël MARIE
Maire de Coulombs
Conseiller départemental du Canton d'Epernon

